

## DELIBERATION DU BUREAU 2019 n°40

### **ENVIRONNEMENT**

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2019, sur convocation du Président en date du 08 novembre 2019.

<u>Présents(es)</u>: F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, G. LIOUVILLE, O. HEYOB, J.L. STAROSSE, C. ASSFELD LAMAZE, L. GUYOT, R. ARNOULD, C. THERMINOT, D. PICARD, Ph. HENNEBERT

Excuses: J.L. CLAUDON, K. JUVEN, P. MONALDESCHI, E. PAYEUR

# <u>BU2019-40 ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIONS D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES ENS 54 ET SUR LA THEMATIQUE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR L'ANNEE 2020</u>

Dans le cadre de sa compétence « Biodiversité et GEMAPI », la CC2T a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la sensibilisation de tous les publics à la biodiversité sur les sites inter-communaux classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) 54 et sur la thématique spécifique de l'eau et des milieux humides.

Des actions d'animation font partie des objectifs prévus par la CC2T. Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse accompagnent financièrement cette démarche. Il s'agit de solliciter leur aide financière pour l'année 2020.

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Touloises présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la Communauté de Communes Terres Touloises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur <u>plusieurs Espaces Naturels Sensibles</u>, qui sont :

- le ruisseau du Terrouin,
- les pelouses de Jaillon,
- la carrière-sous-le-breuil à Villey-Saint-Etienne,
- la carrière de la vermilière à Villey-Saint-Etienne (contractualisation envisagée),
- le ruisseau de l'Ingressin,
- le ruisseau de l'Esch,
- le plateau et le fort de Domgermain

Cependant, il apparaît néanmoins important pour la CC2T de mener des actions sur les autres espaces naturels d'intérêt communautaire, départementaux ou européens en dehors des sites ENS conventionnés avec le conseil Départemental. Ces sites, pour certains classés Natura 2000, sont en lien avec les milieux humides : la vallée de la Moselle, la forêt de la Reine, le marais de Lay-Saint-Rémy, les pelouses du toulois... L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse peut-être alors sollicitée.

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

#### 1) Le Programme de sensibilisation aux ENS 54

Afin d'assurer son engagement auprès des conventions en cours avec le CD54 sur la partie ouverture au public pour l'année 2020, la CC2T propose de reconduire la réalisation de **100 actions d'animation et de sensibilisation**, dans le cadre strict des ENS locaux conventionnés.

L'ensemble des animations proposées sont des séquences d'une demi-journée, de mars à novembre, pour les publics scolaires (de la maternelle au lycée), de loisirs et familiaux (programme week-end grand public). Un nouveau public apparaît depuis 2019, le public spécialisé des Instituts Médico Educatifs de Toul et de Bois-de-Haye avec lesquels il est proposé d'acter le partenariat (sans conséquence financière).

Toutes les actions d'animations sont assurées en majorité par l'animateur nature de la Communauté de Communes, sauf pour des prestations spécialisées particulières grand public (Nuit de la Chauve-souris, sortie botanique, balade contée, sortie mycologique...).

Ces dernières seront réalisées sur l'ensemble des sites ENS conventionnés de la CC2T selon la répartition possible suivante :

Vallée du Terrouin à Villey-saint-étienne : 30 animations

- Pelouses de Jaillon: 15 animations

Carrière-sous-le Breuil à Villey-saint-étienne : 15 animations

Ruisseau de l'Ingressin à Toul et à Foug : 20 animations

Plateau et Fort de Domgermain : 15 animations

Carrière de la vermillière à Villey-saint-étienne : 3 animations

Vallée de l'Esch : 2 animations

Les groupes sortent en général sur les sites de proximité de leur établissement. Sauf exceptions (écoles de Toul, Foug, Domgermain), les classes se déplacent en bus financé par la collectivité grâce à la subvention du Département 54.

Du fait du partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, un accompagnement financier est possible à hauteur de 200 € par ½ journée, soit un total de 20 000 € pour les 100 demi-journées proposées sur l'année 2020.

### 2) <u>Le programme de sensibilisation à l'Eau, aux milieux humides et à la biodiversité de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</u>

Afin de mener pleinement sa mission d'éducation et de sensibilisation <u>sur tous les secteurs du territoire de la CC2T</u> (hors ENS conventionnés), l'animateur nature de la CC2T mène un programme d'actions complémentaires, évalué à **50 animations à l'année**.

Du fait du lien entre les actions envisagées avec l'eau et les milieux aquatiques sur les sites d'animations, il est proposé de solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au travers d'une demande complémentaire pour les 50 actions restantes.

Un accompagnement financier de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est possible à hauteur de 40% du montant engagé ce qui représente environ 4000 € TTC d'aides potentielles sur 10 000 € TTC de dépenses totales estimées.

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (service Education, sensibilisation, communication) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T et signer les documents nécessaires correspondants.
- Autoriser le président à la signature de la convention de partenariat pour les actions d'animation avec l'Institut Médico Educatif Georges Finances de Toul pour l'année 2020.
- Autoriser le président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité